

Séance du mardi 12 décembre 2023

**Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 05/12/2023

Présents : 11

*L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick
MARCEL,*

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA,
Sophie ZUBER, Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN,
Lisiane ASCOLA, Michel BLIGUET, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Eliane PRATS

Objet: Mise en discrétion des réseaux - 044_2023

OBJET : Mise en discrétion des réseaux publics de distribution d'électricité d'éclairage public et de communication électronique

Vu la décision de la mise en discrétion des réseaux sur l'avenue du Général de Gaulle et la rue des oiseaux, inscrite au budget voté le 6 avril 2023 pour un montant de 64 800 € ;

Vu la décision du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, lors de sa séance du 16 novembre 2023, d'attribuer une subvention de 30 600€ dans le cadre du programme d'Aide à l'Investissement Territorial

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de décider du lancement des travaux de mise en discrétion des réseaux publics de distribution d'électricité d'éclairage public et de communication électronique par le SYDEEL 66 soit :

Le coût total des travaux est estimé par le SYDEEL 66 à 147 884 € HT

L'autofinancement de la commune est estimé par le SYDEEL 66 à 71 009, 55 € HT

En prenant en compte la subvention du Conseil départemental, l'autofinancement de la commune est ramené à 40 409,55 € HT

Après en avoir délibéré, la Conseil Municipal :

APPROUVE le lancement des travaux de mise en discrétion des réseaux publics de distribution d'électricité d'éclairage public et de communication électronique par le SYDEEL 66

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ces travaux

Fait et délibéré à CLARA-VILLERACH, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick Marcel

